Plus d'infos sur :
http://www.cnt-f.org/59-62
CONFÉDÉRATION CNT
Union régionale des syndicats CNT
CNT, 32 rue d'Arras, 59000 Lille - Mail : ur59-62@cnt-f.org
NATIONALE DU TRAVAIL

Pour nos retraites,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 23 SEPTEMBRE
manifestons !

Pour les retraites, les travailleurs ont obtenu :

- départ à 60 ans
- 37,5 annuités de cotisation
- départ à taux plein à 65 ans

Pour la CNT ces conditions ne sont pas suffisantes mais leur défense est vitale!

Pour le gouvernement, les retraites, c'est :

- départ à 62 ans
- 41,5 annuités de cotisation
- départ à taux plein à 67 ans
- augmentation des cotisations pour les travailleurs pour compenser les cadeaux faits au patronat

Le 7 septembre nous étions 3 millions pour exiger le retrait de cette contre-réforme qui casse les acquis sociaux et favorise les retraites par capitalisation. Face à cette mobilisation historique, le pouvoir répond par le mépris. Il n'y a aucune avancée. Ce sont toujours les plus pauvres qui trinquent.

L'intersyndicale nationale reste sur une stratégie de grèves ponctuelles et espacées en appelant à la grève et à la manifestation le jeudi 23 septembre. Pour la CNT nous devons être encore plus nombreux à être mobilisés dans la rue ce jour-là. C'est une condition indispensable pour faire pression sur le gouvernement mais cela ne suffira pas ! Seule la grève générale reconductible le fera reculer.

La CNT revendique :

• retraite à taux plein à 60 ans et à 55 ans pour les salariés ayant effectués des travaux pénibles

• retour aux 37,5 annuités public-privé

• indexation des pensions sur les salaires

• garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire brut (calcul sur la base des 6 derniers mois)

• pas de pensions inférieures au SMIC

• refus des retraites par capitalisation

• gestion des organismes de solidarité par les salariés eux-mêmes

• Hausse des salaires, induisant automatiquement une augmentation des cotisations.

AG mode d'emploi :

• L'assemblée générale est souveraine : ce sont ces décisions qui doivent primer, non des décisions venues d'ailleurs, de directions syndicales ou politiques.

• Tous et toutes ont la parole, syndiqués(e)s ou non syndiqué(e)s ; on peut parler en son nom propre, au nom de son syndicat (sans pour autant faire de l'AG une tribune syndicale) ou au nom de ses collègues si l'on est mandaté.

• Un compte rendu des résolutions prises doit être fait puis diffusé et rendu accessible.

• S'il y a besoin d'élire des délégués, leurs mandats doivent être précis et impératifs. Ils sont désignés à chaque fois pour éviter les « professionnel(le)s de la délégation ».

Personne ne travaille à ta place, personne ne décide à ta place !

La richesse produite par habitant ne cesse d'augmenter (+30% par actif depuis 1983), ces gains de productivités doivent revenir aux travailleurs.

Les caisses de grève :

Une lutte, quelles qu'en soient ses modalités, coûte cher au travailleur mais nous pouvons faire face. L'organisation de concerts, de ventes, le reversement d'une partie de nos salaires quand nous ne sommes pas ponctionnés, les collectes lors de manifestations publiques permettent d'alimenter des caisses de solidarité.

IL N'Y A RIEN À NÉGOCIER !

ABROGATION IMMÉDIATE DE TOUTES LES CONTRE-RÉFORMES DEPUIS 1993 !

EN GRÈVE LE 23 ! LE 24, ON RECONDUIT ?

UN SYNDICAT, POUR QUOI FAIRE ?

- Défendre ses conditions de travail (salaire, temps de travail, dignité, etc.)
- Ne pas rester seul(e) face à sa hiérarchie
- Connaître ses droits
- Savoir ce qui se passe dans l'entreprise et dans les administrations
- Se tenir informé(e) des événements hors de nos lieux de travail

UN SYNDICAT C'EST CHOISIR :

- La solidarité contre l'individualisme et l'isolement
- La lutte collective contre le chacun pour soi
- L'espoir contre la résignation
- L'esprit critique contre les fausses évidences du pouvoir et des médias.

CHOMEURS, PRECAIRES, TRAVAILLEURS EN FORMATION, EN ACTIVITE OU A LA RETRAITE...

Pour la CNT, la lutte des chômeurs et précaires est liée à celle des salarié(e)s en CDI ou fonctionnaires. Nous avons les mêmes intérêts : défendre nos droits face aux patrons et à l'État. Chacun a sa place dans notre syndicat, d'autant plus que précarité et chômage sont souvent synonymes de surexploitation, d'isolement et de mépris.
Dans cette situation, se syndiquer, c'est oser l'arme de la solidarité et de la lutte !
Et n'oublie pas, tes patrons sont syndiqués et organisés : Medef, CGPME, chambres de commerce, corporations artisanales, etc.

ON A TOUJOURS RAISON DE SE SYNDIQUER !

COMMENT CREER UNE SECTION SYNDICALE ?

- Contacter le syndicat CNT le plus proche de l'endroit où tu vis ou travailles
- Dans le public, il suffit de déclarer la section syndicale et de désigner un représentant
- Dans le privé, il faut être au moins deux adhérents du syndicat sur l'entreprise : c'est un minimum pour avoir le droit de créer une section syndicale
- Nommer un représentant de la section syndicale (il doit être délégué du personnel dans une entreprise de moins de 50 salariés)

Ensuite, l'activité syndicale peut se développer (tracts, réunions, etc.). Bien entendu, vous ne serez pas seuls : le syndicat sera toujours à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche, vous conseiller si besoin, etc.

LA CNT EST UNE CONFEDERATION SYNDICALE :

Autogestionnaire : parce que personne ne travaille à notre place, personne ne décide à notre place.
De lutte de classe : parce que patrons et travailleurs n'ont jamais eu les mêmes intérêts.
Anticapitaliste : parce que les richesses ne doivent plus être aux mains d'une minorité.
Révolutionnaire : parce que capitalisme et libéralisme ne sont pas le seul avenir possible.
Antiautoritaire : parce que nos libertés sont sans cesse menacées et niées.
Interprofessionnelle : parce les travailleurs ont toujours les mêmes intérêts. `
D'action sociale : parce que la lutte se mène aussi hors de nos lieux de travail.
Internationaliste : parce que le capitalisme n' a pas de frontières, nous non plus !

Face aux attaques de l'Etat et au patronat, ne te résigne pas, syndique-toi !

ABONNEZ-VOUS AU *COMBAT SYNDICALISTE* , MENSUEL DES SYNDICATS CNT

Merci de remplir ce formulaire pour recevoir le Combat Syndicaliste gratuitement pendant trois mois.
Nom : ..... Prénom : .....Adresse : .....
Code Postal : .....Ville : .....Profession / Secteur d'activté : :..... .....
Mail : .....Autres (telephone, etc): .....
Abonnement d'un an (11 numéros) : => 22 euros (standard) => 30 euros en soutien => 42 euros (2 ans) => voire plus en soutien...
Pour vous abonner, merci d'envoyer le coupon à : **Combat Syndicaliste c/o CNT 31 - 18 avenue de la Gloire - 31500 Toulouse**